

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE

75014 PARIS — FRANCE

TÉL. 320.36.20.

C.C.P. 1248-74 N PARIS

D 534 ARGENTINE: DISPARUS: L'AMIRAL MASSERA AVOUE ET ACCUSE

Les déclarations ci-dessous se passent de commentaire, si ce n'est qu'elles apportent - enfin! - un élément clair: une haute personnalité militaire du régime argentin déclare

- 1) que le gouvernement possède la liste des "disparus" et connaît les lieux de détention;
- 2) que la plupart ont été assassinés.

Ainsi, l'affaire des disparus d'Argentine (dont le nombre oscille de 10.000, selon les services de renseignement des Etats-Unis - cf. DIAL D 426 -, à 30.000, estimation communément avancée) va-t-elle rebondir avec ces déclarations de l'amiral Massera, membre de la Junte militaire jusqu'en 1978.

On y apprend, en tout cas, qu'en ce ^{qui} concerne les deux religieuses françaises disparues depuis décembre 1977, l'amiral déclare sans hésiter "qu'elles ont été tuées".

La ronde hebdomadaire et tragique des femmes et mères de disparus - les "folles de la place de mai" - à Buenos-Aires va peut-être obtenir que la vérité soit faite. A moins que l'amiral Massera "disparaisse" à son tour...

Note DIAL

COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN TENU LE 8 MARS 1979 ENTRE M et Mme MIGNONE (1) ET L'AMIRAL MASSERA (2) A 9h DU MATIN, DANS LE BUREAU DE CE DERNIER SITUE RUE CERRITO 1136, 1er ETAGE, A BUENOS AIRES

M et Mme Mignone sollicitèrent une entrevue auprès de l'amiral Massera au sujet de l'arrestation et de la disparition de leur fille Monica (3). Un an plus tôt, le 27 mars 1978, l'amiral Massera les avait déjà reçus dans son bureau de commandant en chef de la Marine argentine. A l'époque la réponse à la demande d'entrevue avait été donnée en quelques jours.

L'amiral Massera se rappelait parfaitement le cas. Il répéta que, en dépit des enquêtes faites, il ne savait rien de la destinée de Monica et que son Arme l'avait informé qu'elle n'avait eu aucune part à l'arrestation. Il se montra très pessimiste sur ses possibilités de vie. Il déclara que bien du temps s'était écoulé et qu'il était difficile d'imaginer que tant de personnes puissent être ainsi restées en captivité. Comme nous lui demandions si cela voulait dire qu'il fallait considérer que les milliers d'arrêtés-disparus avaient été assassinés, il répondit que cela ne le signifiait pas nécessairement. (Durant toute la conversation nous avons utilisé l'expression arrêtés-disparus, ou arrêtés par les Forces armées, sans que l'amiral Massera la rectifiât.) Il ajouta que de nombreux innocents avaient été assassinés au cours des opérations et il rapporta un cas dans lequel plusieurs personnes avaient été arrêtées par erreur (4); pour couvrir leur erreur, expliqua-t-il, les ravisseurs les tuèrent en prétextant que c'étaient des guérilleros.

(1) Ancien ministre de l'éducation sous Onganía, auteur du présent compte-rendu (NdT). (2) Commandant en chef de la Marine, membre de la Junte militaire jusqu'en 1978 (NdT). (3) Disparue depuis le 22 juillet 1976 (NdT). (4) Sur les "erreurs" dans la répression, cf. rapport américain DIAL D 426 (NdT).

Il affirma, comme il l'avait fait au cours de la première entrevue, qu'à son avis les Forces armées devraient informer la population sur le sort de tous les "disparus", et cela le plus tôt possible, pour en finir avec l'incertitude et éviter de plus grands maux. Il admit que tout retard dans une telle information était dangereux et qu'il ne pourrait que causer de graves difficultés politiques dans l'avenir en raison des réactions naturelles des familles. Il ajouta qu'il avait formellement soutenu ce point de vue auprès de la Junte à plusieurs reprises, mais que Videla et Agosti (5) - "avec une froideur qui m'effraie" - s'y étaient opposés en précisant que le temps se chargerait de faire tomber la question dans l'oubli. L'Armée de terre, dit-il, refuse de révéler ce qui s'est passé. Il promit de nous faire parvenir copie de l'acte de la réunion de la Junte militaire où le fait est consigné. En réponse à une question de ses interlocuteurs, il déclara qu'à son avis les Forces armées connaissaient exactement les noms de tous les citoyens qui avaient été tués et qu'en conséquence elles étaient en état de donner les informations nécessaires: "Celui qui a exécuté quelqu'un, affirma-t-il, l'a fait savoir à ses supérieurs". Prévenant un commentaire prévisible (ou se souvenant qu'il s'était manifesté en ce sens au cours de l'entrevue précédente dans son bureau du haut commandement), il expliqua que lui aussi, en tant que membre de la Junte militaire jusqu'en 1978, était responsable des faits. Aussi était-il disposé à signer, avec les autres membres de la Junte, la communication portant la liste des morts. Mais qu'il était indispensable que les autres membres l'accompagnent et prennent la même responsabilité.

L'amiral Massera expliqua ensuite que cette attitude lui valait d'être attaqué et calomnié, en particulier par l'Armée de terre. On l'accusait, dit-il, d'avoir fait assassiner Elena Holmberg (6) (Vous ou la Marine, fut-il souligné. Effectivement, on accuse aussi la Marine, concorda-t-il.) Et également d'avoir rencontré Firmenich à Paris (7). Les deux choses sont inexactes, affirma-t-il.

Quand nous lui expliquâmes qu'en raison des informations dont nous disposions, nous avions la certitude que Monica avait été arrêtée par la Marine et détenue à l'Ecole de mécanique de la marine, il répondit qu'à sa question on lui avait répliqué que ce n'était pas exact. Mais naturellement, ajouta-t-il, "on peut m'avoir menti". C'est pourquoi, insista-t-il, je suis prêt à reprendre les recherches avec les données que vous me fournirez. Par exemple, en envoyant quelqu'un en France pour parler avec le Père J...

Il déclara ensuite que l'Armée de terre lui transmettait de faux renseignements pour le mettre en mauvaise posture. Cela est arrivé après son entrevue avec le président français Giscard d'Estaing. Celui-ci lui avait remis une liste de français arrêtés et "disparus". L'information que le gouvernement lui avait alors fournie au sujet de cette liste et que, ajoutait-il, il avait fait parvenir au président français, était pleine d'erreurs intentionnelles. En ce qui concerne les deux religieuses françaises, l'amiral Massera affirma avec force qu'elles avaient été tuées. Comme il lui était demandé des précisions sur le sort des parents de "disparus" arrêtés le même jour, il répondit qu'il ignorait ce fait.

Il compléta ensuite sa pensée en disant qu'il était indispensable d'informer au sujet des "disparus" qui avaient été tués et de ceux qui se trouvaient en captivité en faisant savoir le lieu. Il dit qu'il comprenait que cette attitude du gouvernement se traduise par une radicalisation politique des familles, avec les conséquences que cela comporte.

(Traduction DIAL) (6) Employée à l'ambassade d'Argentine à Paris (NdT).

(7) Chef des Montoneros (NdT). (5) Commandant en chef de l'Aviation et membre de la Junte gouvernementale (NdT).

Abonnement: France 170F - Etranger 200F (par avion, tarif spécial)
Directeur de publication: Charles Antoine - Imprimerie CCFD